Un dangereux malfaiteur a été capturé à Lens

LA SERIE DE NOMBREUX MÉFAITS, DONT UNE TENTATIVE DE MEURTRE

Jeudi après-midi, M. Cardon, commissaire de police, exécutant les instructions de la brigade mobile d'Amiens, se mettait à la recherche d'un malfaiteur, Leturcq Désiré-Aimé, né à Dancry (Somme), le 18 mars 1890, qu'un charpentier, inculpé de tentative de meurtre à Roy (Somme).

Après avoir visité plusieurs chantiers, M. le commissaire acquérait la certitude que l'individu recherché travaillait sous le nom de Thobois, mari de sa concubine, pour le compte de l'entreprise Boulanger et Cie, route d'Arras.

Accompagné du brigadier de police Bola et de deux gardiens, il se rendit au travail du soi-disant Thobois et l'appréhenda.

Conduit au commissariat, il soutint tout d'abord se nommer Thobois et être âgé de 40 ans. Un tatouage sur le bras gauche permit d'établir son âge — classe 1910.

Devant l'évidence, il finit par avouer se nommer Leturcq. Il félicita la police de la façon dont elle l'avait pincé.

Ce dangereux malfaiteur, qui a de nombreux méfaits sur la conscience, a été transféré immédiatement et sous bonne escorte, à la prison de Béthune.

Le drame de Wahagnies

L'INSTRUCTION EST TERMINÉE

L'instruction concernant cette affaire est complètement terminée. Hier, M. le juge Merchier m'a envoyé le dossier à la Chambre des mises en accusation.

On se rappelle qu'il y a quelques mois, l'inculpé, un sieur Drouart, horloger, ayant tiré des coups de fusil sur sa femme qui ne voulait pas reprendre la vie commune, blessa grièvement celle-ci, notamment à l'un des bras, qui dut être amputé à l'Hôpital St-Sauveur de Lille.

Le meurtrier passera vraisemblablement devant les prochaines assises.

A LA COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Deux soldats anglais ont été victimes d'un jaloux

LEUR MEURTRIER, UN CAFETIER BOULONNAIS, EST ACQUITTÉ

Jeudi comparaissait devant les Assises du Pas-de-Calais le cafetier Emile Lenfant, 36 ans, de Boulogne-sur-Mer, accusé d'avoir, le 24 septembre 1919, donné volontairement la mort au soldat anglais Belfield et tenté de la donner au camarade de ce dernier nommé Rush.

Les renseignements recueillis sur Lenfant ne sont pas excellents ; néanmoins, le jury ayant apporté un verdict négatif, Lenfant Emile est acquitté.

Un drame dans un cabaret d'Hénin-Liétard

SOUS L'INFLUENCE DE LA COLÈRE, UN FRÈRE TUE L'AGRESSEUR DE SON FRÈRE

Le 12 septembre 1920, une discussion s'élevait au cabaret Portier, d'Hénin-Liétard, entre les frères Chevalier Antoine et Gustave, ce dernier âgé de 44 ans, boucher à Hénin-Liétard, d'une part, et le nommé Ponsolle. Celui-ci, qui était ivre, reprochait aux frères Chevalier de n'avoir pas rempli leur devoir pendant la guerre. Ponsolle ayant lancé une bouteille vide au Chevalier Gustave fut expulsé du cabaret, après avoir reçu de Chevalier Antoine un coup de poing sur l'œil. Mais il y revint quelques instants après, en proférant des menaces à l'adresse de Chevalier Antoine. Il disait : « Je te tuerai ou je serai mort ». Et comme Chevalier sortait dans le cabaret, il brandit un couteau dissimulé sous ses vêtements et lui en porta un coup au bras et le fit tomber.

Chevalier Gustave, à son tour, passa dans la cuisine, y prit un couteau sur la table et, sortant derrière Ponsolle, lui porta dans la rue deux violents coups de couteau dans la région du cœur, puis il essuya tranquillement son arme avec la main et rentra dans le cabaret.

Ponsolle poussa un cri, fit une trentaine de mètres et s'affaissa, ne tardant pas à rendre le dernier soupir.

L'accusé prétend qu'il a agi sous l'influence de la colère, en voyant l'agression dont son frère venait d'être victime.

Chevalier Gustave a de nombreux antécédents judiciaires. Il a été condamné huit fois pour coups et pour vols.

A 10 heures, la parole est donnée à M. Auberlot, procureur de la République. Le magistrat commence par rappeler les faits, mais en moment où il parle du témoignage de la fille Bauer, concubine de Chevalier, Me Escoffier dépose des conclusions tendant à la remise de l'affaire à une autre session, pour que la fille Bauer soit entendue, car, dit-il, si M. le Procureur fait état de cette déposition, cela peut influencer le jury.

M. le Procureur s'oppose à la remise de l'affaire.

La Cour se retire pour délibérer sur ces conclusions ; au bout d'un quart d'heure de délibération, la Cour remet l'affaire à trois mois.

La caserne Wattignies maison ouvrière

ELLE SERA MISE PENDANT TROIS ANS A LA DISPOSITION DE LA VILLE DE MAUBEUGE,

Ainsi que le « Réveil » l'a annoncé, à la suite des démarches faites par Bataille, maire de Maubeuge, et conseiller général du Nord, et de l'intervention du ministre du Travail, M. Daniel Vincent, le principe de démantèlement de la ville a été admis par le ministère de la Guerre.

Sur ce, la ville et l'autorité militaire n'ont plus qu'à se concerter pour établir dans quelles conditions se fera le démantèlement, depuis si longtemps réclamé.

De plus, nous pouvons annoncer que la caserne sise place de Wattignies, va pendant trois années, être mise à la disposition de la ville de Maubeuge, à seule fin de parer dans une certaine mesure, à la crise du logement.

Au Conseil de Guerre

LE CAPITAINE DES POMPIERS DE MORBECQUE VIENT D'ÊTRE MIS EN LIBERTÉ PROVISOIRE.

Le capitaine Calé, substitut près le Conseil de guerre de la 1re région, a ordonné, hier, la mise en liberté provisoire de M. Bellanger, commandant des pompiers de Morbecque et capitaine des pompiers en cette même localité, inculpé d'infractions avec sursis et mis en état d'arrestation, la semaine dernière.

Les charges relevées contre l'inculpé ne sont pas suffisamment prouvées pour motiver son maintien sous les verrous.

L'EMBOCHE LEGENDRE DE CANTELEU QUI LIVRA HENNION AUX ALLEMANDS, QUI LE FUSILLÈRENT, A ÉTÉ CONDAMNÉ A 10 ANS DE DÉTENTION

Le Conseil de Guerre de Lille a condamné, à 10 ans de détention l'emboché Charles Legendre, 59 ans, né à Abencourt, demeurant à Canteleu-Lille. A côté de lui comparaissaient sa femme, née Demarville, 55 ans, et sa fille Flore, âgée de 24 ans.

Voici les faits :

En novembre 1917, au cours d'une conversation à Canteleu, avec le nommé Hennion qui faisait du renseignement au profit des alliés, Legendre s'emporta et menaça Hennion de se [illegible] dès le lendemain matin.

Le soir même, les Allemands faisaient irruption chez Hennion, l'arrêtaient, en effet, et quelques jours après, le malheureux était fusillé.

Legendre fut jugé en outre Legendre, d'autres méfaits de ce genre. Quant à la femme et à la fille Legendre elles avaient à se défendre d'avoir logé le déserteur belge Caron.

Ces chefs d'accusation n'ont, en fin de compte, pas été retenus.

Legendre s'est débattu pied à pied contre l'inculpation d'avoir livré Hennion, mais là ses prétentions étaient trop scabreuses.

Il avait d'abord soutenu n'avoir jamais eu de rapports avec Hennion, qu'il n'était allé à Santes que pour y acquérir un steck de mélasse. Puis, il reconnut avoir causé avec Hennion, mais sans [illegible] par conséquent, tout ce qu'on pouvait dire de cette conversation, n'était que fable.

Il prétendit ensuite n'avoir jamais eu de relation avec les boches en dehors de celles que tout le monde était obligé d'avoir avec eux en pays occupé.

Mais 15 témoins qui vinrent déposer au cours des débats mirent les choses au point.

D'abord Mlle Hennion, actuellement Mme [illegible]boc, fille du malheureux Hennion, et [illegible]nion, ménagère, à Santes, sa veuve, vinrent déposer avoir assister à la conversation entre Hennion et Legendre. Elles rapportent en outre qu'Hennion était reparti en compagnie de soldats Allemands.

Un témoin à décharge cité par Legendre est déposant en sa faveur, Mme Legay, le [illegible] formidablement sans le vouloir, en déclarant que Legendre circulait librement étant possesseur de la carte jaune que les allemands remettaient à leurs créatures comme « laisser-passer ».

Malgré une habile plaidoirie de Me Moithy, le Conseil de Guerre condamne Legendre à 10 ans de détention. La femme et la fille Legendre sont acquittées.

Les explosions au camp de Zeeneghem

DES DÉGATS ONT ÉTÉ CAUSÉS JUSQU'A DUNKERQUE

Les nombreuses et successives explosions qui ont éclaté dans la nuit de jeudi à vendredi, au camp de Zeeneghem, ont causé des dégâts jusqu'à Dunkerque, où des vitres ont été brisées.

Les nouvelles explosions ont été causées par un incendie qu'allumèrent les étincelles d'une locomobile en manœuvre près d'un hangar contenant de l'acide picrique.

Fort heureusement, il n'y a eu, cette fois, aucune victime.

De nouvelles protestations vont être présentées au Conseil Général, à la Chambre des députés, par les élus, les habitants et les divers groupements du canton.

ROUBAIX

Bureaux : 89, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Dans le Textile de Roubaix-Tourcoing

DIMANCHE, D'IMPORTANTES REUNIONS AURONT LIEU :

A ROUBAIX. — A 9 heures 30 précises du matin, salle des Fêtes, rue de l'Hospice.

A TOURCOING. — A 9 heures 30 du matin, Maison du Peuple, rue de la Cité, 105.

Ordre du jour : Le coefficient et les salaires.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — La commission administrative du Syndicat adresse aux employés de toute catégorie un manifeste où elle conseille aux intéressés de se grouper et de réunir ainsi leurs efforts pour assurer le triomphe de leurs revendications. Seuls les syndicats professionnels peuvent sauvegarder les intérêts de leurs adhérents. Les employés de toute catégorie sauront le comprendre. Ils iront tous au syndicat, seule arme efficace dont ils disposent pour défendre leurs droits.

Adresser toutes les demandes d'adhésions ou de renseignements au camarade F. François, 78, boulevard de Belfort, à Roubaix.

POUR LES CHOMEURS

Le total des souscriptions

La septième liste de la souscription ouverte par le Bureau de Bienfaisance en faveur des chômeurs involontaires roubaisiens, a produit un total de 778 fr. 75, chiffre qui porte le total des sommes acquises par les six premières listes de souscription à 16.043 fr. 40.

LE GÉNÉRAL DAUVÉ A ROUBAIX

Le général Dauvé, commandant le 1er groupe de subdivision à Cambrai, sera dimanche 13 mars à Roubaix, où il présidera l'assemblée générale de la « Fraternelle des Combattants roubaisiens », qui aura lieu à 10 heures à l'Hippodrome.

Il se rendra ensuite au local de la société de gymnastique l'« Ancienne », 8, rue du Grand-Chemin, où aura lieu l'inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire des 55 sociétaires tombés au champ d'honneur.

Il visitera, dans le début de l'après-midi, le stand du tir national, aux « Trois Ponts ».

Rue ESQUERMOISE
DIMANCHE 13 MARS
:: et semaine suivante ::
EXPOSITION DES ETALAGES

LE POING DU CABARETIER

Le 22 octobre dernier, au cours d'une discussion survenue à propos du paiement d'une consommation, le cabaretier Six, rue Newcommen, a porté un coup de poing à son client, M. Victor Sénécaut, forgeron, demeurant du Chemin de Fer, 57. Le coup avait porté à l'œil, dont il a fallu depuis faire l'ablation.

Procès-verbal a été rédigé à la charge du cabaretier.

LES VOLS

Une bicyclette a été dérobée dans la cour de l'Ecole des Arts industriels, dans la soirée de jeudi. Elle appartenait à un élève, M. Delhaye, demeurant rue Jouffroy, 228.

— Mlle Rachel Decoeyère, demeurant rue Blanchemaille, 48, a déposé plainte pour vol de divers bijoux commis au préjudice de sa mère.

ASTRA Margarine Française égale au BEURRE

LE LAIT MOUILLÉ

Un prélèvement de lait a été effectué hier matin, à 4 heures, par les soins de M. le commissaire de police du 10, à la laiterie de l'Agence générale, rue du Fresnoy. Deux prélèvements, faits le 1er mars, ont été reconnus crémés et mouillés. Procès-verbal a été dressé contre les délinquants.

AMICALE DES ARTS

Aujourd'hui, samedi, à 10 h., à l'école, 130, rue des Arts, réunion des diverses commissions. Des questions importantes sont à l'ordre du jour.

— Section de tir. — La poule mensuelle de mars sera tirée demain, dimanche, de 9 à 12 h. Poule spéciale pour les jeunes. Commissaires de service, F. Duquesne et M. Dheygère.

MARIE LECOMTE dans « PRIMEROSE »

C'est irrévocablement mercredi 16 mars 1921, au Théâtre municipal, que sera jouée « PRIMEROSE », de MM. de Flers et Caillavet, avec le concours de Marie LECOMTE et de Ch. BARET.

SPORT OUVRIER ROUBAIS

L'équipe première rencontrera, le dimanche 13 courant, l'équipe correspondante de l'U.C. de Croix, à 13 h. 30, terrains municipaux.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Simonne Nutte, rue Olivier-de-Serres, 6 ; Irène Duhendin, rue Bouvines, 79, cour Fontier, 53 ; Edouard Catteau, rue Lanoy, 14 ; René Lévêque, rue Turgot, 57 ; André Dujardin, rue Lavoisier, 23 ; Charles Scherpereel, rue Paix, cour Saint-Antoine, 13 ; Madeleine Lucas, rue Sainte-Thérèse, cour Flouin 7 ; Marcelle Caus, rue Collège, 145 ; Modeste Debacre, rue Iena, 38 ; Amandine Amand, rue Long-Haies, 64, cour Bernard, 13.

DÉCÈS. — Rosalie Bourgeois, veuve Vandelle, 41 ans, rue Christophe-Colomb, 9 ; Joseph De Brème, époux Brasseur, 71 ans, rue Leers, 10 ; Achille Devemin, époux Vuylstekern, rue Labruyère, 63 ; Clémentine Jovenaux, veuve Chantraine, 82 ans, rue Jouffroy, 8 bis ; Julienne Delzenne, épouse Houttekier, 54 ans, rue Barbieux, 15 ; Alphonse Pollet, 65 ans, époux Fervacque, rue Tortue, 15 ; Marie Rassine, veuve Baert, 67 ans, 490 bis, rue Lannoy ; Angélique Legru, épouse Des Wastère, 76 ans, rue Pellart, 49, déc. Hôpital ; Elise Duquenne, 52 ans, ruelle du Ballon, 72.

Confiserie du PETIT QUINQUIN
GESLOT et VOREUX — LILLE

TOURCOING

INCENDIE

Le feu s'est déclaré hier matin, vers 6 heures 15, au Comptoir des Entrepreneurs rue d'Amsterdam, dans un bureau dont le foyer venait d'être allumé. Le sinistre a rapidement gagné un magasin d'outils. Malgré les efforts des pompiers, qui avaient mis deux grosses lances en action, les dégâts consistant en bâtiment, meubles et outils, se sont élevés à 15.000 fr. environ.

FEU DE CHEMINEE

Un feu de cheminée, qui s'est déclaré hier matin, vers 10 heures, chez Mlle Pattens, rue Pierre-Corneille, 24, a été rapidement éteint. Les dégâts sont insignifiants.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

SOCIETE DE GYMNASTIQUE « LA PATRIOTE ». — Rassemblement dimanche 13 mars, au local : Pupilles, à 10 h. 45, pour la cérémonie à « l'Ancienne », de Roubaix. Adultes, à 13 h. 15, pour la sortie à Wattrelos ; quête au profit des chômeurs wattrelosiens.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS BELGES. — Dimanche 13 mars, de 10 h. à midi, au local, 22, Grand'Place, service du secrétariat. Il est rappelé aux anciens militaires qui ont négligé de faire valoir leurs revendications au point de vue des droits à des rappels de solde, d'ouvrier, de chevrons, etc., que le dernier délai expire le 15 mars. Passé cette date aucune réclamation ne sera admise.

MORTS POUR LA FRANCE. — La gare régulatrice expédiera la semaine prochaine un premier convoi de corps de militaires réclamés par les familles. Le train spécial qui arrivera à la gare départementale de Douai, le 13 mars matin, contiendra entre autres cinq corps devant être réinhumés au cimetière du Centre à Wattrelos. Ce sont ceux de MM. Jules Delannoy, sous-lieutenant au 57e régiment d'artillerie ; Albert Defiandre, soldat au 366e R. I. ; Edmond-Léon-Henri Fervaille, soldat au 287e R. I. ; Albert Samain, soldat au 287e R. I. ; Jules Parent, soldat au 306 bataillon de chasseurs à pied.

De Douai ces corps seront dirigés sur la gare de Wattrelos.

CONTRIBUTIONS. — Mise en recouvrement pour l'année 1920 des rôles supplémentaires des Droits de vérification des Poids et Mesures de la ville de Wattrelos. Le maire de la ville de Wattrelos donne avis que lesdits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement entre les mains de M. le Percepteur de Croix, 97, rue Industrie, à Roubaix, et que chaque contribuable est tenu d'acquitter, dans les délais prescrits, les sommes pour lesquelles il est porté. C'est à partir de ce jour que court le délai de trois mois accordé pour les demandes en décharge ou réduction. Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours du fait qui les motive.

ARRESTATIONS. — La police a procédé à l'arrestation d'Ernest d'Hoflt, 43 ans, cabaretier à Hersaux, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Sous l'inculpation de vol de bois au chantier du Pont de l'Espierre, rue du Sapin-Vert, le nommé Julien Vande Woestyn, 24 ans, rattacheur, a été mis en état d'arrestation par M. Colsenet, commissaire de police et déféré hier au Parquet de Lille.

VOL A LA GARE. — Après enquête, le commissaire de police a dressé procès-verbal à la charge de Ernest Mollaton, 14 ans, Fernande Hanset, 20 ans, Juliette Fafet, 36 ans, et Marie Vaneste, femme Marion, tous inculpés d'avoir soustrait frauduleusement du charbon dans la gare des marchandises de Tourcoing, sise sur le territoire de Wattrelos.

ETAT CIVIL du 12 mars. — Naissances : Henri Vandenabeele, r. du Sartel, 9. — Adrienne Duviler, rue Thiers, 8. — Jeanne Cools, rue Thiers, 42. — Renée Knaepen, rue de Nantes, 2.

Neuville-en-Ferrain

POUR LES ORPHELINS DE LA GUERRE. — La section neuvilloise des Anciens Combattants donnera, dimanche prochain, 13 mars, en la salle des fêtes de l'école communale des filles, son second concert au profit des orphelins de guerre de la commune.

Prix des places : 2 fr. 50 et 1 fr. 50 ; rideau à 17 h. 30.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Adrien Fournier, rue de Tourcoing, 59. — Lucien Callens, ruelle des Cinq-Voies, 73.

Publications. — Augustin Salens, tisserand, et Marie Meerte, tisserande. — Cyrille Callewaert, tonnelier, et Madeleine Gruau, sténodactylo, à Tourcoing.

DERNIÈRE HEURE

M. Briand est satisfait de la conclusion de la Conférence de Londres

IL EN INFORMERA LA CHAMBRE MARDI

Paris, 11 mars. — M. Aristide Briand est rentré ce soir, à 19 h. 30, au Ministère des Affaires étrangères.

Devant les journalistes, le président du Conseil leur a exprimé sa grande satisfaction de la conclusion de la conférence de Londres.

« J'avais promis au Parlement de ne pas descendre au-dessous de l'accord de Paris, et, s'il le fallait, d'appliquer des sanctions d'accord avec nos Alliés ; c'est ce que je rapporte ! »

M. Aristide Briand est particulièrement heureux de ce que la conférence se soit terminée en parfaite cordialité avec nos Alliés. Ceux-ci ont d'ailleurs été très impressionnés par la sûreté et la rapidité avec lesquelles les sanctions ont été appliquées sans aucun incident. Nos officiers généraux ont été l'objet à Londres d'un accueil extrêmement sympathique.

M. Aristide Briand revient de Londres avec la conviction plus profonde que jamais que la solidarité des Alliés est absolument indispensable.

« C'est, a-t-il dit, ma politique. Je la défendrai. Cette solidarité est d'ailleurs admirablement comprise par tous, notamment par les Anglais, dont la correction d'attitude est parfaite.

Le président du Conseil s'est réjoui du succès qu'a remporté hier aux Communes, M. Lloyd George, et auquel il a assisté.

En ce qui touche la révision du traité de Sèvres, les plus grosses difficultés sont résolues, la question est entièrement réglée en ce qui concerne la France. M. Briand pense informer la Chambre et le pays avant de se rendre devant les Commissions. C'est probablement mardi qu'il fera une déclaration à la tribune de la Chambre.

Comment des Allemands vont échapper aux sanctions économiques

Ils transportent leurs opérations industrielles dans les pays neutres

Genève, 11 mars. — Un grand nombre de fabricants Allemands, en prévision de la taxe de 50 % qui va frapper les exportations allemandes, ont pris des mesures pour transférer le siège de leurs opérations industrielles en Suisse et dans d'autres pays neutres.

A propos des sanctions

Une résolution de la C. G. T.

Paris, 11 mars. — La Commission administrative de la C. G. T. a examiné longuement la situation générale créée par l'application à l'Allemagne des sanctions militaires et économiques. Elle a arrêté les termes d'une longue résolution dont voici les principaux passages :

« La Commission administrative de la C. G. T. considère que les travailleurs ne sauraient en aucune manière lier leurs intérêts et leurs aspirations à ceux exprimés par le gouvernement. Les travailleurs ne peuvent ni s'associer à la forme, ni au fond du problème des réparations tel qu'il a été posé dans les conférences gouvernementales de Paris et de Londres. Dans les circonstances actuelles, comme dans les conjonctures futures, ils déclarent que leurs responsabilités ne sont pas engagées, et que la rupture des pourparlers, l'occupation militaire des villes et des territoires allemands, l'application des mesures douanières et liberticides, sont le fait des seuls gouvernants. Ayant protesté contre les clauses du traité de Versailles, ils n'acceptent ni ses erreurs, ni ses conséquences.

« Le programme de la C. G. T. s'appuie sur la solidarité financière internationale, sur un accord déjà établi entre travailleurs français et travailleurs allemands. Les travailleurs allemands reconnaissent loyalement le devoir qui leur incombe, de réparer les ruines de la guerre par le travail dans la paix. Par la même, la C. G. T. proclame sa volonté de paix et sa puissance constructive. Elle se dresse contre toute possibilité d'une nouvelle guerre, contre laquelle le prolétariat de ce pays s'insurgera ».

La résolution se termine en invitant les Syndicats, les Unions locales et départementales, à multiplier les réunions pour étendre la protestation.

La Commission administrative a en outre décidé de demander à la Fédération syndicale internationale la réunion d'une conférence des Centrales Syndicales intéressées, pour décider d'une action propre à permettre la collaboration des classes ouvrières dans le relèvement des ruines de la guerre.

ON APPRENDRA

que le détective parisien « HARRIS », bien connu, vient d'ouvrir une succursale en notre ville, 41, rue des Tanneurs, (Téléphone 18-32), pour satisfaire sa clientèle devenue de plus en plus nombreuse dans notre région.

Le Cabinet Harris est dirigé par M. Louis, ex-inspecteur de police à Lille et ancien Commissaire chef Adjoint d'une Brigade mobile du Nord, entouré un personnel de choix des deux sexes.

Les missions délicates de toute nature : enquêtes, recherches pour procurer preuves à divorce rapide, antécédents, surveillances, etc., sont traitées avec succès et à forfait. 3131.

LILLE

L'Affaire des sacs à terre

OU IL EST QUESTION D'UNE LETTRE COMPROMETTANTE !

M. le juge d'instruction Gobert a entendu hier matin Léon Hamy, — mis récemment en liberté provisoire sous caution de 51.000 francs.

Dans l'après-midi, Isidore Lévy fut entendu à son tour en présence de ses trois défenseurs, Mes Bloch, Massard et Escoffier. En ce qui concerne ce dernier, l'accusation fait acte d'une lettre saisie chez M. Hamy au cours d'une perquisition.

Cette lettre était adressée par M. Hamy, à un de ses collègues de Lille.

La justice en fait état pour poursuivre Lévy, mais la défense prétend s'en servir pour innocenter l'inculpé.

Concernant Poissonnier, le bruit courait hier dans les couloirs du Palais qu'il aurait demandé sa mise en liberté provisoire.

Le juge d'instruction interrogera ce matin Paul Duez, de Roubaix.

Le Bien d'Autrui

RATS DE COULOIRS

Les voleurs des couloirs ont-ils des émules, ou bien les membres de cette bande n'auraient-ils pas tous été arrêtés par la police ?

Quoiqu'il en soit, un ou des malfaiteurs ayant pu pénétrer dans le corridor de Mme veuve Bombecke, droguiste, rue de Condé, 52, ont fait main basse sur tous les objets qui se trouvaient accrochés au portemanteau. Ils se sont retirés en emportant deux manteaux et une jupe en serge, le tout d'une valeur de 600 francs.

On n'a relevé, sur la porte de l'immeuble, aucune trace d'effraction. La sûreté enquête.

CHOCOLAT
CARDON
CAMBRAI

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES

COOPERATIVE DE CHARBON. — Les adhérents de la Coopérative sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche 13 mars, à 10 heures du matin, salle de l'Alliance, 216, rue Sadi Carnot, à Hellemmes. — Ordre du jour important.

Une permanence aura lieu à partir de 9 heures du matin, même salle pour recevoir les nouvelles adhésions. Le Conseil d'Administration est prié de se réunir à 9 h., même salle.

LOOS

CULTURE DU LIN. — Le Percepteur d'Haubourdin fait connaître qu'il est en mesure d'acquitter les primes pour culture du lin. Les cultivateurs sont invités à se présenter au paiement le plus tôt possible pour éviter les revendications.

HAUBOURDIN

PAIEMENT DES SECOURS DE CHOMAGE. — Le paiement des secours de chômage se fera à la Mairie, salle du 1er étage, le lundi 14 mars, dans l'ordre habituel.

DON-SAINGHIN

UNE CHUTE DE DIX METRES. — M. Paul Devos, domicilié à Tourcoing, 356, rue de Gand, travaillant à la minoterie Schotsmans, a fait une chute de 10 mètres et s'est grièvement blessé. On l'a transporté à l'Hôpital de la Charité de Lille.

Les GALERIES LILLOISES, 43 à 49, rue Nationale, Lille, acceptent en paiement les Bons d'Achats de la Reconstitution. 9361.

FRENCHIES

GAMIN IMPRUDENT. — Revenant de Roubaix, des voituriers rencontrèrent sur la route un jeune enfant dont la main était tout ensanglantée. Ils s'approchèrent et apprirent que le gamin s'appelait Crépin André, demeurant chez son père, sordonnier à Houplines, et que la blessure qu'il portait avait été produite par l'explosion d'un engin qu'imprudemment il avait remassé.

Le jeune Crépin a été conduit à l'hôpital. On craint que l'amputation de sa main ne soit nécessaire.

SPORTS & JEUX

Le Gala Sportif de la Presse à l'Olympique Lillois

M. DANIEL-VINCENT LE PRESIDERA

Voulant témoigner de sa vive sympathie, tant au sport qu'à l'Association de la Presse, M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, a accepté de présider, dimanche, la belle réunion sportive que notre grand club local donnera en faveur de l'œuvre de mutualité qu'est la caisse de secours de l'Association professionnelle des journalistes du Nord.

De leur côté, M. le Préfet du Nord et M. le général Lacapelle, commandant le 1er corps, ont été invités à cette solennité sportive.

C'est donc sous les plus hauts auspices que se dérouleront, sur le ground parfait de l'Olympique Lillois, dont tous les journaux parisiens techniques ont vanté la régularité et l'élasticité lors de Paris-Nord, les deux matchs sensationnels inscrits au programme.

Pour la première fois, nous verrons une rencontre internationale de « Tous Petits » : les champions du Hainaut, l'équipe de l'Union Sportive Tournaisienne, viendra se mesurer avec l'équipe sélectionnée des « Tous Petits » de l'Olympique Lillois, dont ce sera la première sortie officielle. L'aîné de cette équipe a 15 ans, le plus jeune a 10 ans 1/2, mais ils pratiquent du très beau football, intelligent et raisonné.

Le morceau de résistance de la journée sera la rencontre « Cercle Sportif Brugeois-Olympique Lillois ».

Dans le « Vélo-Sport de Bruxelles », d'hier, le chroniqueur brugeois annonce que le Cercle se déplacera avec sa toute première équipe pour montrer aux Lillois que cette équipe, qui a battu le Daring, champion de Belgique, et obtenu de magnifiques résultats contre l'Union Saint-Gilloise, le Bedschot-Racing-Club de Bruxelles, etc., est digne des meilleures.

Leur centre-demi, Van Helme, qui était dimanche à Bruxelles, est remplaçant dans l'équipe Nationale Belge ; Omer Baes est un goalkeeper de tout premier ordre, et Saeys, leur capitaine, un ancien international. Tous trois ne purent venir lors d'un récent déplacement dans le Nord : ils seront demain présents et nul doute qu'ils ne mettront en échec l'équipe de l'Olympique Lillois.

A nos concitoyens de nous démentir !

Nous donnerons d'ailleurs, demain, la composition de l'équipe lilloise, qui ne sera choisie par le Comité qu'après que celui-ci se sera entouré de tous les éléments propres à mettre la meilleure équipe en ligne, car, comme l'avant-dernier match de Championnat se joue le dimanche suivant à Boulogne, il importe de mettre tous les atouts dans son jeu.

Ne l'oublions pas, l'équipe de l'Olympique Lillois est toujours en tête du Championnat du Nord.

Le coup d'envoi du grand match aura lieu à 3 h. 1/4 et le lever de rideau à 2 heures.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

Aujourd'hui samedi dernière de « Carmen ».

— Demain dimanche (en matinée et en soirée) « Les Fêtards », opérette de Victor Roger.

— Lundi dernière de « Les Mousquetaires au Couvent » œuvre si populaire de Varney.

— Mardi, Tournée Baret, « Primerose ».

CONCERT MARCELLI

Aujourd'hui samedi 12 mars, à 8 h. 3/4, dans la salle de la Société Industrielle, deuxième concert Marcelli, violoncelliste avec le concours de M. Louis Carembat, violoniste et de M. Gustave Cloez, pianiste.

On peut retenir ses places à la Société Industrielle, de 10 h. à midi et de 2 à 5 h.

LE GALA DU 8e DE LIGNE

La commission des fêtes des Anciens du 8e, organise, pour le 13 mars 1921, à 15 heures à la Salle de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire à Lille, un concert de gala, véritable manifestation d'art où figureront :

La Musique Militaire de la 1re division et des Artistes tels que : M. A. Accoliet, Mme H. Delion, M. Ravel, M. Edouard Petit, M. Georges Accoliet, Mme Blanche Accoliet, M. Valbert, Mme Rachel Dodergny, M. Lucien Clinquart.

L'Association Artistique interprétera « Les Méprises de Lambino », comédie et « Pierrot puni », opéra-comique. Le piano sera tenu par Mme Chapelier-Lefebvre.

On peut, dès maintenant, prendre des cachets à l'avance, tous les jours, de 2 h. à 6 h., 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

CASINO
: PLACE DU THÉATRE :
:: TOUS LES JOURS ::
Matinée à 3 h. Soirée à 8 h.
PARTIE CONCERT
DOUGLAS MACLAINE, dresseur de perroquets.
POMPON, le jeune fantaisiste : chants, danses et virtuose violoncelliste.
DARLUS, comique typique.
Paul D..., diseur.
PARTIE CINÉMA
LES CONQUÉRANTS, drame historique avec Géraldine FARRAR.
LE BANNI, comédie dramatique.
*** LES DEUX GAMINES ***
:: Ciné-Roman en 12 épisodes, publié par ::
LE « RÉVEIL DU NORD »
7me épisode : Celle qu'on n'attendait plus.

THEATRE DE L'UNION
TOUS LES JOURS A 7 h. 1/2
:: :: DIMANCHE, JEUDI et FÊTES :: ::
Matinées à 2 h. 1/2 — Soirées à 7 h. 1/2

Omnia Pathé
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS
Tous les soirs, Représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 3 h. 1/2.

La Vie Ouvrière

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LILLE ET DES ENVIRONS

(Section de l'Usine de Fives)

Tous les camarades employés de l'Usine de Fives et plus particulièrement les syndiqués, sont priés d'assister nombreux à la réunion qui aura lieu le samedi 12 mars, à midi rue Aristote, à Fives, dans la salle habituelle.

Ordre du jour : 1. Exposé de la situation par le camarade Roux, conseiller prud'homme, secrétaire général du Syndicat ; 2. Causerie par le camarade Brodet, de la Commission administrative ; 3. Réélection des délégués, par les syndiqués seulement ; 4. Nomination d'un secrétaire de la Section.

Les camarades de l'Usine de Fives auront à cœur d'assister en grand nombre à cette réunion faite expressément pour eux, et qui aura une grande portée pour les revendications futures indépendamment de l'intérêt présent qu'elle peut revêtir en raison de l'offensive patronale déclenchée en vue de la réduction des salaires.

Le Secrétaire administratif : L. DEPRET.

DANS LE TEXTILE

Avis important. — Tous les membres de la Commission de chômage nommés par l'assemblée générale dernière sont priés de se réunir le samedi 12 mars, à 17 heures, au siège.

Ordre du jour très important. Urgence.

SYNDICAT DES PRESSEURS ET PRESSEUSES EN CONFECTION DE LILLE ET ENVIRONS. — Il est rappelé à tous les presseurs et presseuses chômant totalement que samedi prochain, le 12 courant, il leur sera fait une distribution de secours, entre deux heures et 4 h. du soir, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, à Lille. — Le secrétaire, Oscar BLANDEL.

N.-B. — Que chacun se munisse de preuves évidentes de chômage et surtout de sa carte confédérale 1921. Ceux peu nombreux qui ne la possèdent point ont pour devoir de venir la retirer et de se faire apposer le timbre : chômage.

O. B.

DIMANCHE

SYNDICAT DES TERRASSIERS. — La réunion mensuelle des ouvriers terrassiers qui doit avoir lieu le dimanche 13 mars est remise au dimanche 20 mars, les membres du bureau de l'Union intersyndicale étant retenus pour des réunions de sections qui ne peuvent être remises.

SECTION DE WATTIGNIES. — Dimanche 13 mars, réunion pour tous les ouvriers du bâtiment et des Travaux Publics de Wattignies, Templemart, chez le camarade Delfosse, à 4 h. 30. Les secrétaires, D. BONDUES, E. VAILLANT.

A ARMENTIERES

UNION SYNDICALE ET FRATERNELLE DES OUVRIERS CHARPENTIERS ET MENUISIERS D'ARMENTIERES ET ENVIRONS. — Dimanche 13 mars, café de l'Harmonie, assemblée générale trimestrielle. La réunion commencera à 4 heures précises. Nous faisons un pressant appel à tous nos syndiqués, pour qu'ils viennent en grand nombre à cette réunion.

Le Secrétaire, O. GRUMIAUX.

LUNDI

SYNDICAT DE LA CARROSSERIE AVIATION ET DE LA MARECHALERIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Le syndicat invite tous ses membres à assister à la réunion générale qui aura lieu le lundi 14 mars à la « Ville de Bruxelles », 19, rue du Molinel, à 6 heures précises du soir.

Le secrétaire : VERCAEMPT.

MARDI

CONSEIL INTERSYNDICAL DE L'HABILLEMENT

Mardi 15 courant, à 7 h., à la Bourse du Travail, réunion du Comité intersyndical. Présence indispensable.

Le Secrétaire : M. FORREYE.

Tribune Politique

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

Conférence Bracke, Longuet, Paul Faure

Dimanche à dix heures du matin, Théâtre de l'« Union de Lille », où tous trois de retour d'Autriche, BRACKE, député de la Seine, Paul FAURE, secrétaire général du Parti,